

ACCUEIL DE LOISIRS PONTCHARDON

NOM :

PRENOM :

Objectifs du Centre :

Intentions de l'équipe d'animation :

- Favoriser l'autonomie, la socialisation, l'épanouissement
- Favoriser des activités permettant de développer l'imagination, la créativité...
- Respecter le rythme et les besoins de l'enfant
- Favoriser la tolérance, la solidarité
- Favoriser l'accueil d'enfant atteint de troubles sensoriels, moteurs ou intellectuels
- Impliquer les familles à la vie de l'accueil de loisirs

Fonctionnement du Centre :

L'accueil de loisirs est ouvert pendant la période scolaire le *mercredi de 8h à 18h et pendant les vacances scolaires.*

Le centre accueille les enfants de 3 à 13 ans.

Un programme d'activités est élaboré pour les mercredis et à chaque période de vacances. Des sorties sont également proposées aux enfants (piscine, parc d'attraction, échanges inter-centres).

Horaires d'ouverture :

Mercredis de 8H à 18H

Vacances scolaires de 8H à 18H

Possibilité de restauration pendant l'heure de midi les repas doivent être fournis par les familles.

Aménagement dans l'espace :

- Deux salles aménagées pour les activités
- Un espace détente et un coin sieste
- Un coin repas
- Un bureau
- Un grand espace vert aménagé

Equipe d'animation :

Directrice :

Naima Boublay : BAFD

Adriana Nado : BAFD en cours

Animateur

NIEL Auréline sans qualification

Bordeaux Simon BAFA(en cas de besoin)

Modalités d'inscriptions :

Pour tout renseignement ou inscription, contactez l'équipe d'animation les mercredis au 02 33 35 77 24 ou à la Communauté de communes des vallées d'Auge et du Merlerault au 02 33 67 54 85.

Pour bénéficier des sorties, l'enfant doit fréquenter le centre régulièrement et/ou justifier de plusieurs jours de présences pendant la période des vacances.

Lorsqu'une sortie à la journée est prévue, l'accueil ne sera pas possible à la demi-journée.

Lors de l'inscription de l'enfant, les parents devront se munir de la photocopie du carnet de santé (vaccinations) et du N° de sécurité sociale ou de la MSA et d'une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle, une attestation Caf **impérativement à l'inscription**.

Dans la mesure du possible et pour le bon déroulement du centre, les animatrices devront être informées de la venue de votre enfant **une semaine avant et 15 jours avant le début de chaque période de vacances scolaires**, au risque que votre enfant ne puisse pas être accueilli par l'équipe d'animation.

Madame Naïma Boublay, directrice de clsh de Pontchardon est la référente pour l'accompagnement des enfants de 3ans, afin de faciliter une intégration réussie et progressive au sein de l'accueil de loisirs de ces jeunes enfants, une attention particulière sera apportée notamment dans la gestion des accidents liés à l'apprentissage de la propreté.

La facturation :

Les tarifs sont fixés et votés par délibération du Conseil Communautaire de la CDC du Pays du camembert. Ils sont modulés suivant les quotients familiaux.

Les familles s'engagent à payer les sommes dues auprès du trésor public.

Les journées réservées seront facturées sauf pour des raisons médicales.

Les modes de règlement acceptés sont : espèces, chèques, bons loisirs (CAF et MSA chèque CESU), Tipi = paiement en ligne sur le site internet de la CDC.

Pour ceux qui le désirent, des attestations de paiement, de présence (comité d'entreprise, Caf, Impôts) seront établies sur simple demande.

Maladie :

La responsable sera contrainte de refuser un enfant contagieux. En cas de maladie survenant lors de l'accueil de loisirs, la responsable décidera des mesures à prendre.

Pour la prise de médicaments, une ordonnance originale est obligatoire. Dans le cas contraire, aucun médicament ne sera administré.

Recommandations :

Nous conseillons aux enfants de se vêtir de façon pratique.
Une information sera mise à la disposition des familles afin de prévoir les tenues vestimentaires adaptées.

Afin d'éviter les épidémies de POUX, il serait préférable de surveiller la tête de vos enfants.

-Vêtements de pluie

- Chapeaux ou casquette et une crème solaire pour les beaux jours.

Il est également souhaitable et conseiller de nous en tenir informé discrètement.

Pendant les diverses activités, il est possible que votre enfant soit photographié, si vous vous y opposez, il faudra le signaler à la responsable.

Règles de vie : non négociables ont été déterminés par l'équipe organisatrice et encadrante

Le bon déroulement de la vie en collectivité commence par le respect de chacun.

La notion de respect de l'autre implique le respect de certaines règles de vie.

Une tenue correcte sera de rigueur pour chaque personne évoluant dans le Centre.

Seront également appliqués tous les interdits liés au respect et à la tolérance

- Sexisme
- Racisme
- Ségrégation
- Vulgarité

Il sera interdit de se livrer à des jeux violents ou tous autres jeux qui pourraient mettre en danger la vie des enfants. Les enfants devront prendre soin des locaux et du matériel mis à leur disposition.

Les parents seront financièrement responsables des dégradations commises par leur enfant.

Restauration :

Les réglés d'hygiènes doivent être respectés, pour cela il est fortement conseillé de :

-Mettre les repas dans un contenant en verre.

-Transporter les repas dans un sac isotherme avec pains de glace, pour un meilleur respect de la chaîne de froid.

-Etre vigilant concernant les dates de péremptions des yourtes et les fromages.

-Prévoir une gourde ou une bouteille d'eau pour l'été.

Sanctions :

Le non respect des règles de vie entraînera des excuses de l'enfant concerné voire même son renvoi

Les parents seront contactés immédiatement afin qu'ils viennent chercher leur enfant. Sa réintégration éventuelle se fera après un entretien avec la responsable, les représentants de la Communauté de Communes et les parents, visant à revoir certaines règles de vie obligatoires.

Place des Parents :

Le projet éducatif et pédagogique sera à la disposition des parents. Ils peuvent être consultés s'ils le souhaitent.

Nous serons à l'écoute des parents pour tous problèmes ou renseignements concernant leur enfant.

Nous serons prêts également à partager vos compétences afin de mettre en place des ateliers. Après avoir pris connaissance du présent règlement, les parents et les enfants s'engagent à le respecter.

Fait à Pontchardon, le.....

SIGNATURES :

Parents

Enfant (s).....